

Section Bac	Comptabilité		
Nom de l'UE	Fiscalité européenne		
Nom du professeur	M.Gossiaux		
Niveau	4	Unité déterminante	Non
Nombre de périodes	40	Pré requis pour	Néant
Langue de cours	français	Crédits ECTS	3

Objectifs du cours

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender la fiscalité dans ses aspects européens ;
- de comprendre les règles relatives aux droits de douane et aux droits d'accises.

- Examen des dispositions des traités de l'Union européenne pouvant avoir un impact fiscal ;
- Mise en pratique des notions théoriques à travers l'analyse de la jurisprudence de la cour de justice ;

Contenu du cours

- Sources du droit communautaire ;
- Origine du droit fiscal européen ;
- La prohibition des aides d'Etat ;
- La prohibition des restrictions à la libre circulation des personnes, des capitaux, des marchandises et des services ;
- L'harmonisation des législations fiscales des états membres et l'élimination de la double imposition ;
- Les droits de l'homme et les libertés fondamentales face au droit fiscal

Supports

- Syllabus et recueil de jurisprudence ;

Acquis d'apprentissage

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- de commenter des dispositions en matière d'harmonisation fiscale ;
- d'appliquer les règles de fonctionnement du système douanier européen et des droits d'accises dans un cas concret usuel.

Evaluation

Examen écrit

Méthodologie

Pondération

Travaux de 1ere session	Evaluation de 1ere session	Travaux de 2 de session	Evaluation de 2de session
/	100%	/	100%